



Bordeaux, le 7 janvier 2019

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Plan de sauvegarde de l'emploi de la société Ford à Blanquefort**

La Direction régionale des entreprises de la concurrence de la consommation du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Nouvelle-Aquitaine a été saisie en date du 21 décembre 2018 d'une demande d'homologation du document unilatéral portant plan de sauvegarde de l'emploi par l'entreprise FORD Aquitaine Industrie.

Elle a signifié ce jour à la direction de Ford Aquitaine Industrie que le dossier remis était incomplet. Des documents complémentaires ont été demandés dans le cadre d'un examen approfondi.

A réception des documents demandés, la DIRECCTE disposera d'un délai de 21 jours pour prendre sa décision.